Texte des Résolutions

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu les rapports sur l'Association, approuve les comptes de l'association de l'exercice clos au 31 Août 2023, faisant apparaître une perte de 8 876€

L'Assemblée générale donne aux administrateurs de l'association quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 août 2023

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'association de l'exercice clos au 31 Août 2023, soit un résultat une perte de 8 876 €, à son compte « report à nouveau ».